

Région Sud Ouest, Matériel et Traction

303 LM1/7

(1943)

Recensement d'agents

MATERIEL ET TRACTION	NOMS		DATES	NOMS
NATURE ET ORIGINE	DU SIGNATAIRE	DES PIÈCES	DES PIÈCES	DES PIÈCES
DOSSIER				

Recensement des agents
nés entre le 1.1.12
et le 31.12.21

Revisé bulle par. 30 kg. n° 50 - 30.000 ex. in-4° double - Imp. Caillot & Adani - A.S. 14 000 - 16-39 - 1

DÉTAIL DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

N° des PIÈCES du dossier	NUMÉRO d'Enregistrement des Pièces ou N° des livres de décalque	DATES DES PIÈCES	NOMS		NATURE ET OBJETS DES PIÈCES
			DU SIGNATAIRE ou origine de la pièce	DU DESTINATAIRE	
1	P.B. du 14.1.1943.	aux A.M. et M.			Instructions données sur les dimanches à effectuer en cas d'insuffisance d'effectif de la population
2	Telegramme du 17.2.43	de la P. Inspection de la main d'œuvre			Les mesures de recrutement ne touchent pas les agents de la L.C.F.
3	Lettre du 17.2.43	de la P. Inspection Priniciale Chef de la Délégation			Les démobilités de l'Allemagne sont tout autant de facteurs en Allemagne même que celles de la L.C.F.
4	Mission téléphonique de la P. Centrale P. du 17.2.43. Lettre P. 8904 du 5.2.43				Recensement des Français qui entre le 1.1.1941 et le 31.12.1941, les agents de la L.C.F. n'effectuant pas cette obligation, ils doivent justifier de leur qualité d'agent L.C.F.
5	Lettre P. 8909	1 ^{re} Division du Service Central P. du 18.2.43			Rappel aux Préfets régionaux et Préfets que le personnel de la L.C.F. ne saurait faire l'objet de taxations locales en vue d'un détachement en dehors de la L.C.F.
6	Lettre P. 8931	1 ^{re} Division du Service Central P. du 19.2.43			Décret du 16.2.43 pris pour l'application de la loi du 16.2.43 portant institution du service du travail obligatoire.

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

N° de N° 12200

Laurie Rigaud M.T. (1)

Fiche de communication téléphonique

Appelant : M. Baudouin

Date : 11.1.48

Appelé : M. Inard

Heure : 17h40

(1) Etablissement, Arrondissement, Service.

Gaillac, Harvey - Acl 19.263 A i 41-39

OBJET DE LA COMMUNICATION

Le gendre local d'Orliens a visité tous les hommes
civiliens de 18 à 60 ans à la prison. La main
par donne tous renseignements utiles sur leur situation
familiale, professionnelle et militaire.

A Gaillac au 1. Orliens a été informé par terrain et il y a
fourni quelques renseignements; il lui a été répondu affirmativement
pour les civils de 18 à 60 ans.

M. Rieu a fait remarquer à tous les agents de bien faire
remarque par les tout agents de la S.N.C.F.
La Préfecture d'Orliens a été informé a donner des précisions
sur le but de ce recensement.

SUITE DONNÉE

P
à faire connaître (avant) par mes soins
les militaires (avant) par mes soins
relatives à cette mission d'information
du service qui m'a été confiée
à la Préfecture d'Orliens
avant d'y aller en voyage de
service à cette

Signature :

11/1/48

Laurie Rigaud

MINUTES

NO 14.1.
PARIS le 14 Janvier 1943

1

Arrondissement N A T à :
CHARENTAIS, MONTMORILLON, TOURNAI, BRIVE, BORDAUX, TOULOUSE, BRIVAS
Ateliers de :
TOURNAI, BRIVAS, BORDAUX

6
MATERIEL ET TRACTION
EXPÉDIE LE
14 JANV 1943
SECRETARIAT

REUNION D'ENSEMBLE SUR LA POPULATION

La presse locale orléanaise a publié récemment l'avis ci-après :

"Avis très important aux célibataires de 18 à 50 ans : pour fournir certains renseignements concernant leur situation familiale, professionnelle et militaire, tous les célibataires hommes de 18 à 50 ans, résidant dans les limites de la commune d'Orléans, sont instamment priés de se présenter au bureau de recensement, salle de l'Institut, le dimanche 10 et le lundi 11 janvier 1943, de 8h. à 19h. sans interruption".

Dans les cas de ce genre, le chef local doit faire immédiatement une démarche auprès de l'autorité qui a prescrit le recensement ; il expose que les cheminots sont, pour toutes mesures de cette nature, soumis à des règles spéciales prescrites par le Secrétariat d'Etat aux Communications dont le S.N.C.F. relève ; les cheminots ne doivent donc pas avoir à répondre à de telles convocations. Si l'autorité intéressée le désire, le chef local peut fournir lui-même à celle-ci les renseignements de fait demandés, - et cela simplement à titre documentaire, - en égard à la situation particulière sus-visée des cheminots.

Si besoin est, l'ingénieur chef d'arrondissement (ou en cas d'impossibilité son adjoint) doit faire lui-même une démarche personnelle, dans le sens ci-dessus, auprès de l'autorité intéressée.

Les cas en cause, les démarches effectuées, les résultats obtenus ou escomptés sont à signaler, sans délai et par les voies les plus rapides, au Chef du Service (Division du Service Général, Bureau du Personnel - PB).

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

GARDON

Ju/Ven

MINUTE

mv 3.2.
PARIS le 29 Janvier 1943

Arrondissement MT à ORLEANS

6

A titre de renseignement, nous vous informons que le service allemand de Juvisy vient de nous demander, ce jour, par communication téléphonique une liste nominative de tout le personnel du dépôt de Paris avec indication du grade et de l'adresse personnelle de chaque intéressé. Cette liste devra grouper les agents par localités et est à fournir pour la fin de la semaine prochaine

LE CHEF DE DEPOT PRINCIPAL

....

Transmis à D

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, cette liste, demandée également au dépôt de Juvisy, a pour but de faciliter l'intervention des services allemands pour le cas où certains de nos agents feraient l'objet d'ordres de réquisition pour les organisations Todt.

Orléans le 1.2.43
P.1'INGENIEUR C A M T

....

PB2 MT/ SO

COPIE pour M.le Directeur du Service Central du Matériel

COPIE pour M.le Directeur du Service Central du Personnel

A titre de compte rendu

Paris le 4 février 1943

LE CHEF DU SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

COPIE pour D(2ex.)

Où est le timbre I 9
6/2/43

EXPÉDIÉ LE
- 9 FEV 1943

MATERIEL ET TRACTION
EXPÉDIÉ LE
- 4 FEV 1943
SÉCRÉTARIAT

DEPOT DE PARIS

Paris, le 29. 1. 43.

A. M. E. Orleans

6

A titre de renseignement, nous vous informons que le service allemand de Juvisy vient de nous demander ce jour, par communication téléphonique, une liste nominative de tout le personnel du dépôt de Paris avec indication du grade et de l'adresse personnelle de chaque intéressé. Cette liste devra grouper les agents par localités et être à fournir pour la fin de la semaine prochaine.

Dp 16173/133

HB
2 FEV 1943
Dp

LE CHEF DE DEPOT PPAI

[Signature]

Hansmann i D

Après les renseignements que j'ai pu obtenir, cette liste, dressée également au dépôt de Juvisy et de faciliter l'indication des sources allemandes pour le cas où certains de nos agents fournissent l'objet d'ordre de renseignements pour la organisation. Toute

HB

Capdenac, le 23 janvier 1943

6

Je vous donne ci-dessous copie d'une lettre qui vient de nous être remise par la Gendarmerie de Capdenac, avec copie de la réponse qui lui a été faite (ci-jointe):

*A la demande de M. le préfet de l'Aveyron, adresser pour le 25 au matin à la Section, la liste nominative des affectés spéciaux au cours de la guerre 39/40 âgés de moins de 50 ans et actuellement dans votre circonscription.

modèle d'état

1° colonne	Nom et prénoms
2° -	Date de naissance
3° -	Situation de famille
4° -	Profession dans laquelle il a été affecté
5° -	Nom de l'établissement de l'affectation
6° -	Adresse

Le Chef de dépôt
signé: DUCROS

IV.p.161.72

1 p.j.

Copie au Service Général - PB2
Avec prière de nous confirmer que nous ne devons pas fournir les renseignements demandés (Suite à lettre PB2 du 14.1.43)

Brive, le 25.1.43
L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.

CAPDENAC le 23 Janvier 1943

6

Monsieur le Chef de la brigade
de Gendarmerie de CAPDENAC

En réponse à votre demande de liste
nominative des affectés spéciaux au cours de la
guerre 39/40 âgés de moins de 60 ans, je vous
informe que je la transmets au Service central
de la S.M.C.F.

Je pense en effet, que cette liste est
demandée en vue de la désignation d'ouvriers à
envoyer en Allemagne. Or, cette question est
suivie par notre service central qui a sans doute
déjà reçu du Gouvernement toutes les instructions
utiles à ce sujet.

LE CHEF DE DEPOT.

Amos

Paris, le 31 janvier 1943

MINUTE

PB2



MA 7 1943 TRACTION
EXTERIEUR
- 3 FEV 1943
BUREAU SECRETARIAT

Arrondissement de la SEINE

Suite à votre transmission du 25 courant.

Il y a lieu de se reporter aux termes de la lettre PB2 du 14 courant qui précisent notamment ce qu'il y a lieu de faire en la circonstance et indiquent qu'une démarche doit être effectuée auprès de l'autorité qui a demandé des renseignements.

Il n'est pas dit dans cette lettre que l'on doit refuser les renseignements demandés; ~~mais~~ il est indiqué que si l'autorité intéressée le désire, le chef local peut fournir lui-même à celle-ci les renseignements en question et cela simplement à titre documentaire et que si, besoin est, le Chef d'Arrondissement doit faire lui-même une démarche personnelle auprès de l'autorité intéressée.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION.

Signé DÉTENUY

- à renvoyer
à point

Rives
Chf. E. Carbonne

Prière m'indiquer
de quelle façon a été effectuée et essayée
à Carbonne.

Béziers, le 6 MARS 1939
L'Ingénieur de la Traction

Chf. E. Carbonne
C'est de l'essai effectué
après l'incident dont il est question.
Il semble anormal en
effet que le feu n'est pas déclenché, alors
que la vérification de la E 7, n'a révélé
aucune anomalie.

Béziers, le 8 MARS 1939
L'Ingénieur de la Traction

Richard

Retournée à M^r l'Ingénieur C.A.M.T.
à Béziers en lui faisant connaître
que l'essai des feux concernant le
wagon N° 4573 a été fait conformément
aux instructions de la note technique
N° 391, 2^e tirage sur l'entretien des
appareils de feux du matériel roulant
et qu'il a eu lieu en présence du
Chef Mechanicien Bargail, comme
indiqué sur la notice 12915.

NARBONNE le 7 - 3 - 1939

LE CONTREMAITRE ADJ

NB 342. *Forché*

Retournée à M^r l'Ingénieur C.A.M.T. à Béziers
avec ce point les renseignements demandés
fournis par le visiteur Capleroni.

NARBONNE le 13. 3 1939

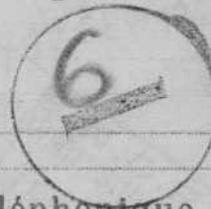
LE CONTREMAITRE ADJ
Forché

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

N° de N° 12200



(1)

Fiche de communication téléphonique

Appelant : M. LAPEYRE, Inspecteur de la Main d'oeuvre Date : 17.2.43

Appelé : Secrétariat Traction Heure : 8 h 45

(1) Etablissement, Arrondissement, Service.

Gaillac, Harvey - AcI 19.263 A i 41-39

OBJET DE LA COMMUNICATION

Nous fait savoir que les agents de la S.N.C.F. recensés par le département de la Seine, qui recevraient un ordre de départ, ne doivent pas déférer à cet ordre.

Le Préfet de la Seine avise les mairies que ce recrutement ne touche pas les agents de la S.N.C.F.

D'autre part un télégramme est en préparation pour aviser les Préfets des départements que ces mesures de recensement ne doivent pas non plus toucher le personnel de la S.N.C.F. de province.

Handwritten initials and signature marks.

SUITE DONNÉE

Handwritten initials and signature marks.

Signature :

in section **A**
6

Message téléphoné
du Service Central P. à 17h 45

Les français nés entre le 1er janvier 1912 et le 31 décembre 1921 sont appelés à se faire recenser dans les mairies à partir du 15 février.

Les agents de la S.N.C.F. n'échappent pas à cette obligation; il y aura lieu de leur accorder, dans la limite d'une demi-journée, s'ils ne peuvent le faire en dehors des heures de service, des autorisations d'absence avec solde nécessaires à cet effet.

Ils devront avoir soin de mentionner, dans les indications qu'ils donneront à la mairie, leur qualité d'agent S.N.C.F.. Ils la justifieront en présentant leur carte d'identité S.N.C.F.. A ceux qui n'en seraient pas pourvus, il y aura lieu de remettre un certificat avec cachet de la S.N.C.F. attestant leur qualité d'agent S.N.C.F..

Transmis à Monsieur le Chef
du Service du Matériel et de C. Tractor
à toutes fins utiles.

Paris, le 15 FEV 1943

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

[Signature]

15.2.43

*Représentant
immédiatement
partant*

fait à 18h45

SERVICE CENTRAL
du PERSONNEL

PB

Paris, le

6
16

S.N.C.F.
REGION DU SUD-OUEST
N° 18 FIV 1943
SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICES ADMINISTRATIFS

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions

P 8904

Monsieur le Chef

de la Service MT

1. Les Français nés entre le 1er janvier 1913 et le 31 décembre 1931 sont appelés à se faire recenser dans les Mairies à partir du 16 février.

Monsieur le Directeur

PARIS, le 18 FEV 1943

2. Les agents de la S.N.C.F. n'échappent pas à cette obligation : il y a lieu de leur accorder dans la limite d'une 1/2 journée, s'ils ne peuvent le faire en dehors des heures de service, les autorisations d'absence avec solde nécessaire à cet effet.

Le Chef des Services

4 exemplaires

3. Ils devront avoir soin de mentionner dans les indications qu'ils donneront à la Mairie leur qualité d'agent S.N.C.F.". Ils la justifieront en présentant leur carte d'identité S.N.C.F. A ceux qui n'en seraient pas pourvus, il y aura lieu de remettre un certificat avec cachet de la S.N.C.F. attestant leur qualité d'agent S.N.C.F.

Le Directeur,

COPIE adressée à
Messieurs les Directeurs des Services Centraux.

[Signature]

PB
au 80.000 P
juin 1972
19/2/43

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

N° de N° 12200

6 (1)

Fiche de communication téléphonique

Appelant : M. Longueville Date : 15. 2. 43

Appelé : D'Etienne Heure : 15^h 30

(1) Etablissement, Arrondissement, Service.

Gaillac, Harvey — Ac1 19.263 A i 41-39

OBJET DE LA COMMUNICATION

(Ce 14/15.2.43)
Suivant prescriptions publiées par la presse et P.S.N.,
des agents des entretiens ont été en fait recenser
dans les mairies; après visite médicale immédiate
il leur a été indiqué qu'ils partiraient sous peu
en Allemagne, certains sous 48 heures... Que faut-il
faire?

Réponse : Je vais tâcher de provoquer
des instructions du 1^{er} Col P dans le
moindre délai.

SUITE DONNÉE

- J'ai immédiatement saisi de la question la 3^{ème} Admi-
nistratifs; et ceux-ci, M. Fatalet. Pas de solution à l'g.
- J'ai rendu compte aussi à M. Barois, qui s'est entretenu
avec M. Lepart. Pas encore d'instructions; seulement
l'indication de faire intervenir l'inspecteur de la Manutention
des transports pour éviter le
départ en Allemagne.
- Reçu vers 18^h 30 le message
ci-joint, répercuté aussitôt.

Signature : *D'Etienne*
15. 2. 43 / - 19^h 15

S.N.C.F.
SERVICE CENTRAL
DU PERSONNEL
1ère Division
N° P 3020

PB

Ugent

*Reprendre, mais ne devrions pas nous en occuper
1922 fait*

Paris, le 18 février 1943

19/2/43
036

MESSIEURS LES DIRECTEURS DE L'EXPLOITATION DES REGIONS.

REGION DU SUD-OUEST
S.N.C.F.
18 FEV 1943

- Il m'a été signalé que certains agents de la S.N.C.F. appartenant notamment aux catégories suivantes :
- a) démobilisés de l'armée de l'armistice,
 - b) agents se faisant recenser comme étant nés entre le 1er janvier 1912 et le 31 décembre 1922,
 - c) agents spécialistes embauchés par la S.N.C.F. depuis l'armistice et qui, pendant la guerre 1939/1940 étaient affectés spéciaux ailleurs qu'à la S.N.C.F.,
 - d) agents spécialistes embauchés par la S.N.C.F. depuis le 1er janvier 1938,
- avaient été invités à recueillir les formalités nécessaires pour être mis à la disposition (soit en Allemagne, soit en France), des autorités allemandes.

Par télégramme dont vous trouverez copie ci-jointe, le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux communications vient de rappeler aux Préfets régionaux et Préfets que le personnel de la S.N.C.F. ne devrait faire l'objet de taxations locales en vue d'un détachement en dehors de la S.N.C.F. Si, par conséquent, certains agents sont convoqués en vue d'un tel détachement, vous voudrez bien faire effectuer immédiatement auprès des Autorités françaises ou allemandes de qui émane la convocation, les démarches utiles en vue d'attirer leur attention sur le texte du télégramme officiel du 18 février.

Vous ferez intervenir également, en pareil cas, l'Inspecteur de la main-d'œuvre des Transports.

Ces dispositions ne font cependant pas obstacle à ce que les agents nés entre le 1er janvier 1912 et le 31 décembre 1922 se fassent recenser (recensement à l'exclusion de toute autre opération); des instructions à cet égard vous ont été adressées par lettre P. 3004 du 16 février 1943.

Le chef de Service MT

LE DIRECTEUR.

Henri Lefort

18 FEV 1943

Renseignements plus exacts de la carrière qu'il est dans l'Etat P (M. Lefort) Colonne 1922 pour Jean Lefort

COPIE à Messieurs les Directeurs des Services Régionaux.

.....

Paris, le 18 février 1943.

TELEGRAMME OFFICIEL

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET AUX COMMUNICATIONS,
à Messieurs les PRÉFETS RÉGIONAUX ET PRÉFETS,
(en communication à M. les Inspecteurs de la Main-d'œuvre des Transports).

Vous rappelez que Société Nationale Chemins de fer Français étant service concédé de l'État, son personnel ne saurait faire l'objet taxations locales pour fourniture main-d'œuvre STOP. Tous agents S.N.C.F. quelle que soient origine et date d'engagement ne peuvent être recrutés pour le service de l'État dans le cadre des contingents définis sur plan national par l'Inspektorat der Eisenbahnverkehrsverwaltung à Secrétariat d'État Communications.

Signé : SICHELONNE.



MINUTE

PB²

Copie à A.M.E. Orléans. Montluçon. Tours. Brive. Bordeaux
Loulou. Périgueux
Ateliers Tours Périgueux Bordeaux
d. à A.B.C.D.E.F.H.I.M.P.

Pour faire le nécessaire le cas échéant.
Paris le. Février 1943.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

Signé : DÉTIENNE

SERVICE CENTRAL
DU PERSONNEL
1ère Division
N° 1.8.951

SERVICES ADMINISTRATIFS

Bureau du Personnel

Paris, le 19 Février 1943

M. le Chef du Service NT
COPIE transmise de la part de M. le Directeur
à toutes fins utiles.
Paris le 30 Février 1943
LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS
VIAL

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions.

Comme suite à ma lettre P. 8929 du 18 février 1943, j'ai l'honneur de vous adresser ci-contre le texte du décret du 16 février 1943, pris pour l'application de la loi du 16 février 1943, portant institution du service du travail obligatoire.

Les agents nés entre le 1er janvier 1920 et le 31 décembre 1922 auront, par application de ce décret, non seulement à se faire recenser, mais également à subir une visite médicale aux dates pour lesquelles ils seront convoqués individuellement.

Il y aura lieu de leur accorder pour cette visite médicale, dans la limite d'une 1/2 journée, s'ils ne peuvent la passer en dehors des heures de service, des autorisations d'absence avec solde nécessaires à cet effet.

Lors de leur recensement les agents devront avoir soin de mentionner dans les indications qu'ils donneront à la Mairie leur qualité d'"agent S.N.C.F.". Ils la justifieront en présentant leur carte d'identité S.N.C.F. A ceux qui n'en seraient pas pourvus, il y aura lieu de remettre un certificat avec cachet de la S.N.C.F. attestant leur qualité d'agent S.N.C.F.

Si, par application de l'article 4 du décret du 16 février 1943, il était notifié à l'un de ces agents (du cadre permanent ou auxiliaire) un "emploi utile aux besoins du pays" autre que son emploi à la S.N.C.F., il y aurait lieu de signaler le fait immédiatement, d'une part, à l'Inspecteur du Service de la Main d'oeuvre des Transports et, d'autre part, au Service Central du Personnel (4ème Subdivision, 51, rue de Londres, PARIS 6ème), en envoyant à ce Service copie de la notification reçue par l'agent et en complétant, le cas échéant, cette copie par l'indication de l'Arrondissement, de l'établissement, du grade et, s'il y a lieu, de la spécialité de l'agent intéressé.

MINUTE

FBI - COPIE pour INT ORLANS, SARTROUVILLE, TOURS, BRIVE,

BORDEAUX, TOULOUSE, BAYONNE

COPIE pour Aéliers de TOURS, PERIGUEUX,

BORDEAUX

COPIE pour A.S.C.F.P.S.I.S.P

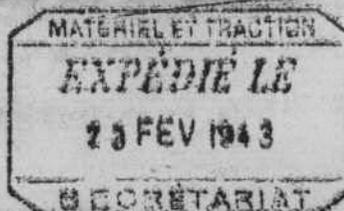
Suite à transmission FBI de ce jour de la lettre

P.8929 du 18.2.43

Paris le 19 février 1943

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Le Directeur,



Signé: DÉTIENNE

COPIE à Messieurs les Directeurs des Services Centraux.

CHIEF DU GOUVERNEMENT

Décret n° 431 du 16 février 1943 pris pour l'application de la loi n° 106 du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire.

(Extrait du Journal Officiel du 17.2.1943 - page 462)

Le Chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'acte constitutionnel n° 12;

Vu la loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'oeuvre;

Vu la loi du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1^{er} - Tous les Français et ressortissants français du sexe masculin résidant en France et appartenant à l'une des trois catégories suivantes :

a) Homme né entre le 1er janvier et le 31 décembre 1920;

b) Homme né entre le 1er janvier et le 31 décembre 1921;

c) Homme né entre le 1er janvier et le 31 décembre 1922,

sont astreints à un service du travail d'une durée de deux ans qu'ils pourront être tenus d'exécuter à partir de la date de publication du présent décret.

Toutefois, cette durée sera réduite d'un temps égal au temps déjà passé dans les chantiers de jeunesse ou aux armées.

Art. 2 - Les préfets convoqueront par voie d'affiches les hommes appartenant aux catégories ci-dessus visées à se présenter entre la date de publication du présent décret et le 28 février 1943 en des lieux, jour et heure déterminés en vue de subir un contrôle de recensement. Ils les convoqueront individuellement entre la date de publication du présent décret et le 5 mars 1943 en vue de subir une visite médicale.

Art. 3 - Il sera remis à tout homme ayant répondu à chacune des convocations un récépissé attestant qu'il a satisfait aux obligations des articles ci-dessus.

Art. 4 - Les affectations à un emploi utile aux besoins du pays seront notifiées aux intéressés.

Cette notification, qui fixera le lieu d'emploi, vaudra comme bon de transport.

Art. 5 - Les secrétaires d'Etat à la justice, à l'économie nationale et aux finances, à l'agriculture et au ravitaillement, à la production industrielle et aux communications, à l'éducation nationale, au travail, à la santé, et les secrétaires généraux à la police et à l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

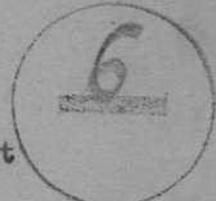
Fait à Vichy, le 16 février 1943.

Pierre LAVAL.

Reçu par M. Carreau
pour P. 4

COMMISSION INTERSERVICES DU PERSONNEL

Réunion du 24 février 1943



Sont présents :	M.	CARREAU,	Président
	M.	DHERS,	} Ex.
	M.	GROS,	
	Melle	LACROIX,	M.T.
	M.	LAGUEYRIE,	V.B.
	M.	DUCHEZ,	Secrétaire

1 - A l'ouverture de la séance M. CARREAU appelle l'attention des membres de la Commission sur les instructions données par le Service Central P. (Lettres P. 3929 du 18 février 1943 et P. 8931 du 19 février 1943) pour le cas où des agents sont convoqués individuellement en vue d'un détachement en dehors de la S.N.C.F. Il convient, en pareil cas, de se conformer strictement aux dispositions de ces lettres en ce qui concerne les démarches à effectuer ou avis à donner.

2 - Comptabilisation à part des allocations de déplacement attribuées aux agents qui ne trouvent pas à se loger à leur nouvelle résidence.

Le bureau de la solde n'ayant pas la possibilité de faire cette discrimination, les Services prendront toutes dispositions utiles pour indiquer chaque mois aux Services Administratifs, en même temps que le nombre de bénéficiaires de ces allocations, le montant de la dépense correspondante.

3 -

QUESTIONS POSEES PAR LE SERVICE EX.

4 - L'Avis Général P.2 N° 4 prévoit que la situation des agents originaires de la Sous-Direction de Strasbourg qui ayant déménagé partiellement, ont bénéficié jusqu'alors de l'allocation d'éloignement, sera revue par cas d'espèce. Dans quelles conditions doit avoir lieu cette révision ?

Les cas de cette nature devront être signalés aux Services Administratifs qui indiqueront spécialement dans quelle forme les renseignements nécessaires pour l'examen de la situation des intéressés devront être fournis.

5 - Comment doit-on considérer au point de vue administratif, les agents qui ayant disparu alors qu'ils étaient désignés pour partir en Allemagne, n'ont pu, par la suite, être retrouvés.

Cette question va faire l'objet d'un examen.

Commission interservices du Personnel

Réunion du 24 Février 1943

6

1. A l'ouverture de la séance M. Carreau appelle l'attention des membres de la Commission sur les instructions données par le Service Central P. (Lettres P. 8929 du 18.2.43 et P. 8931 du 19.2.43) pour le cas où des agents sont convoqués individuellement en vue d'un détachement en dehors de la S.N.C.F. Il convient, en pareil cas, de se conformer strictement aux dispositions de ces lettres en ce qui concerne les démarches à effectuer ou avis à donner.

LISTE DES BUREAUX DE PLACEMENT ALLEMANDS COMPETENTS
ET DES AFRONDISSEMENTS QUI S'Y RATTACHENT

6

Bureaux de placement			Compétence territoriale
1.	1, rue Scribe	Opé. 68-95 46-55	1 ^{er} Arrondissement
2.	9, B ^d des Italiens	Ric. 40-95	II ^e -d°-
3.	74, Bd Sébastopol	Arc. 25-22	3 ^e -d°-
4.	10, rue St-Antoine, 100, rue St-Antoine	Tur. 79-41 81-72	4 ^e -d°-
5.	102, rue de l'Université	Inv. 30-33, 30-34, 77-22	5 ^e -d°-
6.	23-25, Quai d'Orsay	Inv. 53-12	6 ^e , 7 ^e , 16 ^e Arrondissements
8.	15, rue Laborde (Pépinière)	Lab. 24-37, 96-30	8 ^e Arrondissement
9.	31, Bd Magenta	Bot. 74-09	9 ^e -d°-
10.	129, rue Lafayette	Tru. 07-59	10 ^e -d°-
11.	10, rue Feidherbe	Roq. 99-37	11 ^e -d°-
12.	29, Bd Diderot	Dor. 46-46	12 ^e -d°-
13.	190 ^{bis} , Av. d'Italie	Gob. 49-73	13 ^e -d°- et Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, L'Haye-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif, Vitry-sur-Seine.
14.	65, Av. d'Orléans	Gob. 50-18	14 ^e Arrondissement
15.	295, rue de Vaugirard	Leo. 24-44	15 ^e -d°-
16.	216, Bd Jean-Jaurès Boulogne	Mol. 41-54, 05-54	Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malebry, Chatillon-Bagneux, Clamart, Boulogne-Billancourt, Fontenay-aux-Roses, Issy-les- Moulineaux, Malakoff-la-Tour, Montrouge, Le Plessis-Robinson, Sceaux, Vanves.
17.	62, Av. de Clichy	Mar. 93-53	17 ^e Arrondissement et Clichy, Saint-Ouen.
18.	1, 7, rue Livingstone	Mon. 41-10	18 ^e Arrondissement

19. 75, rue de Romainville Bot. 58-24 19^e Arrondissement
et Bagnolet, Bobigny, Bondy,
Le Bourget, Les Lilas,
La Courneuve, Drancy, Dugny,
Noisy-le-Sec, Pantin,
Pavillons-sous-Bois, Le Pré
St-Gervais, Romainville,
Rosny-sous-Bois, Villemonais.
20. 75, Cours de Vincennes Bor. 68-01 20^e Arrondissement
et Bry-sur-Marne, Fontenay-
sous-Bois, Montreuil-sous-Bois,
Nogent-sur-Marne, Le Perreux-
sur-Marne, St-Mandé, Vincennes.
21. 10, Av. Jean-Jaurès, Charenton Ent. 08-27
Alfortville, Bonneuil-sur-
Marne, Champigny-sur-Marne,
Charenton-le-Pont, Créteil,
Joinville-le-Pont, Maisons-
Alfort, St-Maur-des-Fossés,
St-Maurice.
22. 200, Bd St-Denis, Courbevoie Déf. 08-76, 20-30
20-30 Asnières, Courbevoie,
Levallois-Perret, Nanterre,
Neuilly-sur-Seine, Puteaux,
Suresnes.
23. 10, rue du Maréchal Joffre Gré. 33-59
Colombes Bois-Colombes, Colombes,
Garenne-Colombes, Gennevilliers,
Villeneuve-La-Garenne.
24. Saint-Denis (Mairie) Pla. 20-40
02-91 Aubervilliers, Epinay-sur-
Seine, L'Île-St-Denis,
Pierrefitte-sur-Seine,
St-Denis, Stains,
Villetaneuse.

de la fontaine de la NCT sur la route n° 21

6

- | | | |
|---|------------------------------|--|
| 19 75, rue de Romainville | Bot. 58-24 | 19 ^e Arrondissement
et Bagnolet, Bobigny,
Bondy, Le Bourget, Les
Lilas, La Courneuve,
Drancy, Dugay, Noisy-le-
Sec, Pantin, Pavillon-
sous-Bois, la Pré-St-Ger-
vais, Romainville, Rosny-
sous-Bois, Villemonble. |
| 20 75, Cours de Vincennes | Bot. 68-01 | 20 ^e Arrondissement
et Bry-sur-Marne, Fonte-
nay-sous-Bois, Montreuil-
sous-Bois, Nogent-sur-
Marne, Le Perreux-sur-
Marne, St-Mandé, Vincennes |
| 21 10, Av. Jean-Jaurès
Charenton | Knt. 08-27 | Alfortville, Bonneuil-
sur-Marne, Champigny-sur-
Marne, Charenton-le-Pont,
Créteil, Joinville-le-
Pont, Maisons-Alfort,
St-Maur-les-Fossés, St-
Maurice. |
| 22 200, Bd St-Denis
Courbevoie | Déf. 08-76
20-30
20-80 | Asnières, Courbevoie,
Levallois-Perret, Nanterre
Neuilly-sur-Seine, Puteaux
Suresnes. |
| 23 10, rue du Maréchal Joffre
Colombes | Gré. 33-59 | Bois-Colombes, Colombes,
Garenne-Colombe, Genna-
villiers, Villeneuve-la-
Garenne. |
| 24 Saint-Denis (Mairie) | Pla. 20-40
02-81 | Aubervilliers, Epinay-sur-
Seine, l'Île-St-Denis,
Pierrefitte-sur-Seine,
St-Denis, Stains,
Villetaneuse. |

S.N.C.F.
 Région SUD-OUEST
 Service MATERIEL &
 TRACTION
 Arrt D.E.T.E.

AGENTS DE LA S.N.C.F. NES EN 1920, 1921, 1922
 DONT L'ADRESSE DOMICILIAIRE SE TROUVE
 DANS LE RESSORT DE L'OFFICE DE PLACEMENT ALLEMAND
 SITUE

Avenue d'Italie

N° 190 bis

Arrt 13^e

6

NOMS	Prénoms	Date de naissance	Emploi à la S.N.C.F.	Adresse domiciliaire		Observations
				Hue N°	Arrt Paris Commune	
1	2	3	4	5		6
Plantureux	Henri	30-3-21	attaché	16 rue de Tolbiac	Paris 13 ^e	
Gery	Manuel	20-4-20	calqueur	17 rue Oudry	Paris 13 ^e	
Vialle	Yves	24-12-21	calqueur aux ^{es}	13 b ^d d'E. Manuel	Paris 13 ^e	

Paris le 5 avril 1943



PB2

Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel

VR: 1ère Division
P 9194 du 2.4.43

P.J.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointes
les listes des agents du Service Régional, du
Service du Matériel et de la Traction, nés en
1920, 1921, 1922, dont l'adresse domiciliaire
se trouve dans le département de la Seine.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,

Signé Lissacq



VENDEDI

1945

MW

1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

1/ Chef de la Division des Citoyens
de l'Action Electrique

Bu

3-4-43

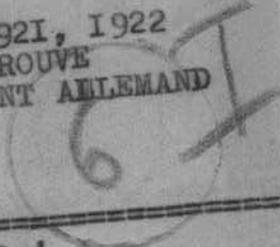
6/1/43

Travins & P. B. T

S.N.C.F.
 Région SUD-OUEST
 Sce MATERIEL & TRACTION
 Arrt D.E.T.E.

AGENTS DE LA S.N.C.F. NES EN 1920, 1921, 1922
 DONT L'ADRESSE DOMICILIAIRE SE TROUVE
 DANS LE RESSORT DE L'OFFICE DE PLACEMENT ALLEMAND
 SITUE

Rue de Taugirand No 295 Arrt 15^e



NOMS	Prénoms	Date de naissance	Emploi à la S.N.C.F.	Adresse domiciliaire		Observations
				Rue No	Arrt paris Commune	
1	2	3	4	5		6
Soulie	Jean	9-3-21	ouvrier	3 rue de Bessin	Paris 15 ^e	

S.N.C.F.
 Région SUD-OUEST
 Sce MATERIEL & TRACTION
 Arrt D.E.T.E.

AGENTS DE LA S.N.C.F. NES EN 1920, 1921, 1922
 DONT L'ADRESSE DOMICILIAIRE SE TROUVE
 DANS LE RESSORT DE L'OFFICE DE PLACEMENT ALEMAND
 SITUE

Rue de l'Université N° 102 Arrt 7^e

6

NOMS	Prénoms	Date de naissance	Emploi à la S.N.C.F.	Adresse domiciliaire		Observations
				Rue N°	Arrt paris Commune	
1	2	3	4	5		6
Verzole	Lucien	16-4-21	Attachi	26 b ^d	de l'Hopital - Paris 8 ^e	
Giboureaux	Jean	11-10-22	dessinat ^r calq	9 rue de Buffon	Paris 8 ^e	
Gauthier	Paul	12-10-21	Attachi	4 b ^d	St Marcel - Paris 5 ^e	
Masson	Henri	14-7-22	calqueur	4 b ^d	St Marcel - Paris 5 ^e	
Cannel	Jacques	14-3-22	expéd ^r aux ²	11 rue de Feuillantines	Paris 8 ^e	
Poirier	Albert	30-3-20	calqueur aux ²	4 b ^d	St Marcel - Paris 5 ^e	

S.N.C.F.
Région SUD-OUEST
Service MATERIEL &
TRACTION
Arrt D.E.T.E.

AGENTS DE LA S.N.C.F. NES EN 1920, 1921, 1922
DONT L'ADRESSE DOMICILIAIRE SE TROUVE
DANS LE RESSORT DE L'OFFICE DE PLACEMENT ALLEMAND
SITUE

Cours de Vincennes No 75

Arrt 20

6 I

NOMS	Prénoms	Date de naissance	Emploi à la S.N.C.F.	Adresse domiciliaire		Observations
				Rue No	Arrt Paris Commune	
1	2	3	4	5		6
Berrier	Albert	6-12-20	attaché	253 rue des Pyrénées Paris 20 ^e		

S.N.C.F.
 Région SUD-OUEST
 Service MATERIEL &
 TRACTION
 Arrt D.E.T.E.

AGENTS DE LA S.N.C.F. NES EN 1920, 1921, 1922
 DONT L'ADRESSE DOMICILIAIRE SE TROUVE
 DANS LE RESSORT DE L'OFFICE DE PLACEMENT ALLEMAND
 SITUE

Arrt Boulogne

64

Boislerand Jean Jaurès No 216

NOMS	Prénoms	Date de naissance	Emploi à la S.N.C.F.	Adresse domiciliaire (Rue No) (Arrt Paris) (Commune)	Observations
1	2	3	4	5	6
Soubiès Camy	Henri	27-10-20	Attaché	82 me Chardon-Lagache Paris 16 ^e	
Portault	Guy	14-9-20	attaché	42 me Perier montrouge	

S.N.C.F.
Région SUD-OUEST
Service MATERIEL &
TRACTION
Arrt D.E.T.E.

AGENTS DE LA S.N.C.F. NÉS EN 1920, 1921, 1922
DONT L'ADRESSE DOMICILIAIRE SE TROUVE
DANS LE RESSORT DE L'OFFICE DE PLACEMENT ALLEMAND
SITUE

Avenue d'Orléans

N° 65

Arrt 14^e

6

NOMS	Prénoms	Date de naissance	Emploi à la S.N.C.F.	Adresse domiciliaire		Observations
				Rue (N°)	Arrt Paris (Commune)	
1	2	3	4	5	6	
Causit	Louis	24-10-22	dess. calques	73 ^e rue des	FBI Jacques Paris 14 ^e	

En

PB²

6

(suite à la lettre du Secrétaire Général P.N. P. 9/74
du 2 Avril)

Ci-joint les listes demandées

3-4-43

Le Chef de Bureau

de la Sect^{re} des Visites et Réunions

[Signature]

SNCF
Région du Sud Ouest

Division du Matériel
Subdivision
des Voitures et Wagons

Agents de la SNCF nés en 1920. 1921. 1922
dont l'adresse domiciliaire se trouve dans le
ressort de l'Office de Placement Allemand
situé :

Avenue d'Italie n° 190^{bis} Paris 13^e

6

Nom	Prénoms	Date de Naissance	Emploi à la SNCF	Adresse domiciliaire	Observations
Blondy	René	2-9-22	Mineur bureau	45 Rue de Tolbiac Paris 13 ^e .	

SNCF

Région du Sud Ouest

Division du Matériel

Subdivision
des Voitures et Wagons

Agents de la SNCF nés en 1920-1921-1922
dont l'adresse domiciliaire se trouve dans le
ressort de l'Office de Placement Allemand
situé :

Rue de l'Université n° 102. Paris 5^e

6

Noms	Prénoms	Date de Naissance	Emploi à la SNCF	Adresse domiciliaire	Observations
Peyres	Pierre	2-5-20	Facteur aux écritures	9. Rue de Buffon Paris - 5 ^e	
Le Marec	Louis	1-2-21	-d-	35 Rue de Buffon Paris - 5 ^e	

S.N.C.F.
 Région: Sud-Ouest
 Service: Matériel et Exploitation
 Arrond.: S.N.C.F. (Région Sud-Ouest)
 ECONOMAT

AGENTS DE LA S.N.E.F. NES en 1920, 1921, 1922
 DONT L'ADRESSE DOMICILIAIRE SE TROUVE DANS LE
 RESSORT DE L'OFFICE DE PLACEMENT ALLEMAND
 SITUE

100, Rue du Chevaleret, PARIS RUE Avenue d'Italie..... N° 190^{bis} arrt..... 13°.....
 888

Nom	Prénoms	Date de naissance	Emploi à la S.N.C.F.	Adresse domiciliaire Rue N° arrt Paris Commune	Observations
1	2	3	4	5	6
BREZE	Henri	18-3-20	Vendeur auxiliaire	90, R. du Dessous des Berges PARIS XIII°	
GARCIA	Maxime	15-4-20	Livreur auxiliaire	8, Av. Anatole France VITRY S/SEINE	Sujet espagnol
PICHOT	Bernard	20-7-20	Charbonnier auxiliaire	3, Rte Stratégique IVRY S/SEINE	
VERDAL	Pierre	22-12-20	Vendeur auxiliaire	10, R. des Aubépines THIAIS (Seine)	
GABARD	Jacques	21-2-21	Manuten. re auxiliaire	20, Rue Le Dantec PARIS XIII°	
GUILLERY	Jacques	22-2-21	Vendeur auxiliaire	81bis R. du Dessous des Berges PARIS XIII°	
FORESTIER	Lucien	6-3-21	Manuten. re auxiliaire	7, R. du Loiret PARIS XIII°	
LEBAS	Marcel	27-6-21	Vendeur auxiliaire	29ter R. W. Rousseau VITRY S/SEINE	
GUILLON	Charles	1-12-21	Charbonnier auxiliaire	2ter Passage National PARIS XIII°	
PICHOT	Etienne	14-4-22	-d°-	3 Rte Stratégique IVRY S/SEINE	
CHAUVEAU	Jacques	20-8-22	Manuten. re auxiliaire	33 Rue de Tolbiac PARIS XIII°	
LECOT	Pierre	22-8-22	-d°-	75, Rue Monge PARIS XIII°	

S.N.C.F.

AGENTS DE LA S.N.C.F. NÉS en 1920, 1921, 1922

Région Sud-Ouest
Service Matériel et traction
Arrond.

AVANT L'ADRESSE DOMICILIAIRE SE TROUVE DANS LE
REPERTOIRE DE L'OFFICE DE PLACEMENT ALLEMAND
SITUE

S.N.C.F. (Région Sud-Ouest)
ECONOMAT

XXX Bld Sébastopol..... N° 74... arrt..... 3ème

130, Rue du Chevaleret, PARIS



Nom	Prénoms	Date de naissance	Emploi à la S.N.C.F.	Adresse domiciliaire Rue { arrt Paris N° Commune	Observations
1	2	3	4	5	6
LUCCHINI	Dominique	13-1-22	Vendeur auxiliaire	3 Bld St Martin PARIS III ^e	

DIVISION DU MATÉRIEL

Subdivision des Etudes

CF.

Recensement des agents
nés en 1920-1921-1922

- 2 pièces jointes

PB²

6

- suite à votre transmission du 3-27-43 -

Je vous adresse ci joint ce qui
concerne CF les renseignements demandés

Paris le 3 Avril 1943.

Le Chef de la Subdivision
des Etudes



S.N.C.F.

Région.. SUD-OUEST
Service.. MATERIEL & TRACTION
Appand.. DIVISION DU MATERIEL
 Subdivision des Etudes
 OF

AGENTS DE LA S.N.C.F. NÉS EN 1920, 1921, 1922
DONT L'ADRESSE DOMICILIAIRE SE TROUVE DANS
LE RESSORT DE L'OFFICE DE PLACEMENT ALLEMAND
SITUE

111e Boulevard St-Denis n° 200 ~~MONTMARTRE~~
à Courbevoie

6 &

Nom	Prénoms	Date de naissance	Emploi à la S.N.C.F.	Adresse domiciliaire rue n° [Arret Paris commune]	Observations
CHARGE	Réger	8-7-20	Dessinat. calqueur	Rue Aristide Briand n° 33 Levallois-Perret	

S.N.C.F.

AGENTS DE LA S.N.C.F. NÉS EN 1920.1921.1922
DONT L'ADRESSE DOMICILIAIRE SE TROUVE DANS
LE RESSORT DE L'OFFICE DE PLACEMENT ALLEMAND
SITUE

Région.. SUD-OUEST
Service.. MATERIEL & TRACTION
Arrond.. DIVISION DU MATERIEL
Subdivision des Etudes
CF

Voie Cours de Vincennes n° 75 Arrond. 20

6

Nom	Prénoms	Date de naissance	Emploi à la S.N.C.F.	Adresse domiciliaire (Arret Paris n° commune)	Observations
NARCY	Louis	23-5-21	Attaché Gr. VI dessinateur	Chaussée de l'Etang n° 36 St-Mandé	

Mod. 1362 P.O. 71 Série A 61 MIDI
(Juillet 1934)
N° de N° 6992

urgent

Exploitation Commune
des Réseaux d'Orléans et du Midi

6

FICHE remplaçant un état NÉANT

Désignation du Service ou du Bureau destinataire de la fiche

982

Date pour laquelle l'état est demandé

Timbre de l'Arrondissement ou de la gare expéditrice de la fiche

B

Numéro et titre complet du modèle que cette fiche remplace

Modèle N° *Adjoint uel en 1920, 1921, 1922 dont l'adulte domicilié se trouve dans le département de la Seine (suite à la lettre du 1^{er} cat P 9194 - du 2.4.43)*

NÉANT

Paris le *3.4* 19*43*

L'Inspecteur Principal
à la Division du Service Général

[Signature]

Carré bulle 56 gr. - 450.000 ex. in-8 - Thiolat Frères, St-Amand (Chec) 60073-437

Recensement de la main d'œuvre
en vue de la relève

• Prix annuels ou bi-annuels
depuis complet pour par M. Jubault

ANCIENNETÉ	TRAITEMENT dans le	ECHELLE	RÉSIDENCES	EMPLOIS OCCUPÉS	DATES
32	(M) Interlocuteur du 13.1.43	X	Admission de résidents partis en Allemagne		
33	1 ^o C.P. 8587 du 23.1.43		La caisse de Dépôts et consignations garantit les prêts hypothécaires consentis aux agents partis en Allemagne (Loi du 5.12.22 et 8.3.28)		
34	Pb ¹ 27.1.43		Paiement de jours de congé non pris aux agents partis en Allemagne		
35	1 ^o C.P. 8914 du 2.2.43		Catégorie d'agents non bénéficiaire des obligations faites aux employeurs (Loi du 26.9.42 - suite du 7.10.42)		
36	A 70.113 du 8.2.43		Voyage de la Lorraine en Allemagne - Lui transmettent les lettres ouvertes destinées aux agents travaillant en Allemagne		
37	Pb ² 11.2.43		Situation des auxiliaires et agents à l'étranger détachés à la Reichsbahn		
38	27.2.43	X	Retour de la Lorraine - Les ICAMG et ICA sont invités à vérifier que les dispositions de l'IT ⁴ du 14.11.42 soient observées		
39	Confiance de I.C.A. et I.A.T. 18.2.43		Retour de la Lorraine - Les ICAMG et ICA sont invités à vérifier que les dispositions de l'IT ⁴ du 14.11.42 soient observées		
40	EA 2.3.43	X	Avancement des agents partis en Allemagne		
41	P 8.3.43		Expédition des colis en Allemagne - instruction spéciale à faire pour le passage à la douane		
42	Pb ² 18.3.43		Agents démobilisés le 27.11.42 considérés "démobilisés de l'armée d'administration" - modification de liste n° 40		
43	1 ^o Administratif 22.3.43	X	Régime de solde à appliquer aux agents requis pour aller travailler en Allemagne et pour la tenue de l'organisation front.		
44	Pb ² 24.3.43		Agents à considérer comme démobilisés de l'armée d'administration		
45	Pb ² 29.3.43		Ne pas envoyer en Allemagne les fournisseurs de guerre qui ont été internés en Suisse		
46	1 ^o C.P. 30.3.43		Agents envoyés en Allemagne - paiement par le dernier employeur de l'indemnité d'isolement		
47	1 ^o C.P. 31.3.43		Renseignements à fournir sur des agents désignés pour partir en Allemagne et non arrivés à leur lieu de destination		
48	Pb ² 12.4.43		Les agents internés en Suisse ne sont pas à exclure des listes		
49	Extrait de la Revue P 5300 du 11.5.43 au Nord		Les passagers rappelés qui ont été pris pour les agents envoyés en Allemagne (Vosges de voyage - envoi de colis - paiement de suppléments) - paiement de salaires pendant les journées de voyage - envoi de colis partant en Allemagne - certificats d'envoi		
51	Pb ² 18.5.43		Instructions pour l'envoi de nouvelles listes au vu de la formation de la DR des contingents de 5000 agents pris en Suisse en 1940-41-42		
52	Pb ² 25.5.43		Des désignations vont à faire pour les arrondissements et sections		
53	1 ^o C.P. 9398 du 29.5.43		Inter-lettre 9360 du 24.5.43 - Désignation par priorité des agents en 1942		
54	1 ^o C.P. 9409 du 1.6.43		Départ en Allemagne des jeunes gens dès le 1942		
55	1 ^o C.P. 9417 du 7.6.43		Procédure à suivre pour l'envoi à la Reichsbahn de 5000 agents pris en 1940-41-42		
56	Conf. ICA du 20 Mai 1943		Préparation des listes des jeunes gens âgés de 20, 21 et 22 ans devant partir en Allemagne		
57	1 ^o C.P. 9465 du 17.6.43		Dispositions à prendre pour accélérer la constitution du contingent de 5000 agents		
58	1 ^o C.P. 9466 du 17.6.43		Agents placés dans la position dite "UK"		
59	1 ^o C.P. 9462 du 17.6.43		Procédure d'envoi en All. d'agents de la SNCF - Départ par Paris Est, ou Dijon		
60	HVD 15.6.43		Les agents de la classe 1942 sont déclarés indisponibles		
61	Lettré du 4.7.43		La prime de 1000 ^{fr} n'est plus à payer aux agents partant en Allemagne		
62	HVD 11.8.43		Mesures prises lors du décès d'un agent SNCF occupé à la Reichsbahn		
63	Lettré avec HVT fin Oct. 43		Renouvellement des contrats des agents détachés en Allemagne		
64	D 4171/34 du 12.11.43		Etabl ^t des listes de la 1 ^o tranche des opérations de retour en France et de remplacement de ces agents		
65	P 10071 du 22.11.43		Dispositions à suivre pour l'envoi en Allemagne des agents remplaçants		
66	D 4171/34 P 10138 4.12.43		Etabl ^t d'une fiche à insérer dans la carte de travail des jeunes gens nés entre le 1.10.19 et 31-12-22		

ETATS DE SERVICE

S. N. C. F.

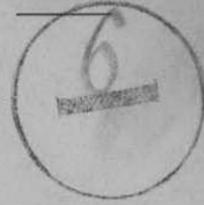
RÉGION DU SUD-OUEST

Service

Division ou Subdivision

DOSSIER N°

SOUS-DOSSIER N°



N° de N° 6.952

- 67 ~~suppl. 8178~~
25.11.43
- 68 P. 10062 du 20.11.43 *Priorité du versement des all. familiales prof. sur celui des majorations pour enfant de la délégation familiale dans le cas où le mari ou la femme agent est parti travailler en Allemagne*
- 69 8.12.43 *Erratum à la lettre P 10188 du 4.12.43*
- 70 D 4171/34
P 10219 du 20/12.43 *Remplac. des agents MT détachés à la DR dont le contrat est arrivé à expiration.*
- 71 P. 104 du 20.11.43 *alinéa à ajouter à l'instruction fournie à lettre P. 10018 du 12.11.43*